

9



Note de capitalisation

VERS UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT HARMONISÉ POUR LES FILIÈRES AGRICOLES ET L'INSERTION DES JEUNES AU MALI: PLUS-VALUE ET ENSEIGNEMENTS

Leçons tirées de la collaboration avec ADA dans le cadre
des programmes mis en œuvre par LuxDev au Mali



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT





LISTE DES ACRONYMES/ABRÉVIATIONS

ADA	Appui au développement autonome
AMASSA	Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaires
BNDA	Banque nationale de développement agricole
FGSP	Fonds de garantie pour le secteur privé
IMF	Institution de microfinance
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OP	Organisation de producteurs

TERMES CLÉS

Dispositif financier

Ensemble structuré d'outils, mécanismes et règles mis en place pour faciliter l'accès au financement des bénéficiaires des programmes (jeunes, coopératives, micro, petites et moyennes entreprises (MPME), organisations de producteurs (OP), etc.). Dans le contexte des programmes de LuxDev au Mali, il comprend notamment :

- les crédits (conditions, montants, taux, durée) ;
- les subventions ;
- les garanties (caution, fonds de garantie) ;
- les lignes de refinancement pour les institutions de microfinance (IMF) ;
- les modalités de gestion (reporting, conformité, accompagnement).

Il vise à rendre le financement plus accessible, mieux adapté aux besoins des filières agricoles et plus durable.

Dispositif harmonisé

Cadre établi pour réguler les intermédiaires financiers partenaires et les placements des fonds en lien avec les programmes.

Code de financement

Cadre normatif qui définit la combinaison précise entre trois composantes :

- l'apport personnel du promoteur ;
- le crédit octroyé par les intermédiaires financiers ;
- la subvention en appui aux promoteurs.

POINTS CLÉS ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

À la suite de la prolongation du 3^e Programme indicatif de coopération avec le Mali, LuxDev a décidé d'harmoniser son approche en matière d'accès au financement au sein de trois de ses programmes. L'Agence a sollicité Appui au développement autonome (ADA) pour développer conjointement un mécanisme uniforme répondant à des standards professionnels élevés et adapté au contexte malien. Ce mécanisme a été introduit en 2023 dans les trois programmes de LuxDev au Mali. Cette note décrit l'expérience qui a mené à la mise en place d'un dispositif de financement harmonisé, avec comme points stratégiques :

- **la cohérence et l'équité** : l'harmonisation des règles (conditions de crédit, garanties, subventions) évite les disparités entre bénéficiaires des différents programmes, garantissant une approche équitable et transparente ;
- **l'efficacité et la synergie** : un dispositif commun évite la duplication des mécanismes, facilite la coordination entre acteurs et optimise l'utilisation des ressources financières et techniques ;
- **le renforcement de la crédibilité** : une structure harmonisée reposant sur des standards professionnels rassure les institutions financières et les bailleurs, favorisant la mobilisation de financements supplémentaires ;
- **la durabilité** : la centralisation de la gestion des garanties et l'uniformisation des pratiques permettent de créer un système pérenne, capable de fonctionner au-delà de la clôture des programmes grâce à une gouvernance claire ;
- **un impact accru** : une approche intégrée permet de mieux répondre aux besoins des jeunes, des femmes et des filières agricoles en offrant des produits financiers adaptés et en maximisant la création de valeur et d'emplois.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Trois programmes stratégiques pour l'insertion économique et la sécurité alimentaire au Mali :

Le Programme d'appui aux filières agropastorales – Phase II (PAFA II), doté de 16,3 millions EUR et cofinancé par la Coopération suisse et la Coopération luxembourgeoise, vise à accroître les revenus des exploitations agropastorales familiales, des entreprises et des personnes les plus vulnérables dans le sud du Mali. Mis en œuvre par LuxDev sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Sikasso, il couvre la période 2021-2025 et se concentre sur les filières lait local et pomme de terre. Avec 14 000 exploitations bénéficiaires et 700 jeunes accompagnés, le PAFA II promeut des filières compétitives, inclusives et durables en intégrant des dimensions transversales telles que le genre, l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

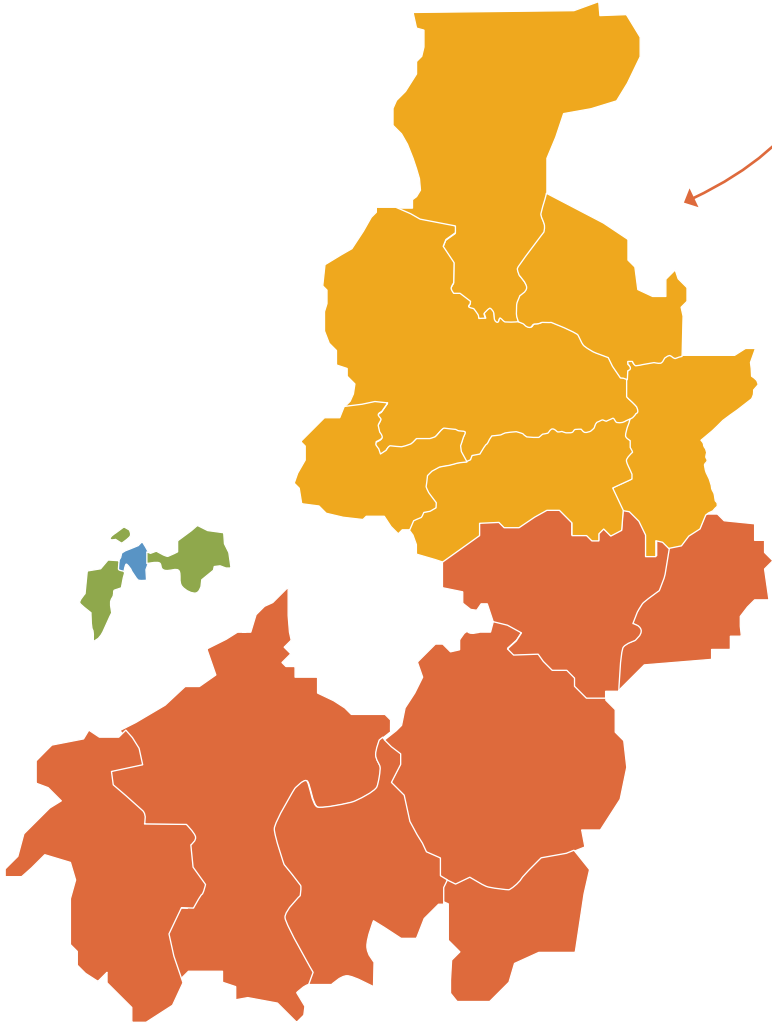
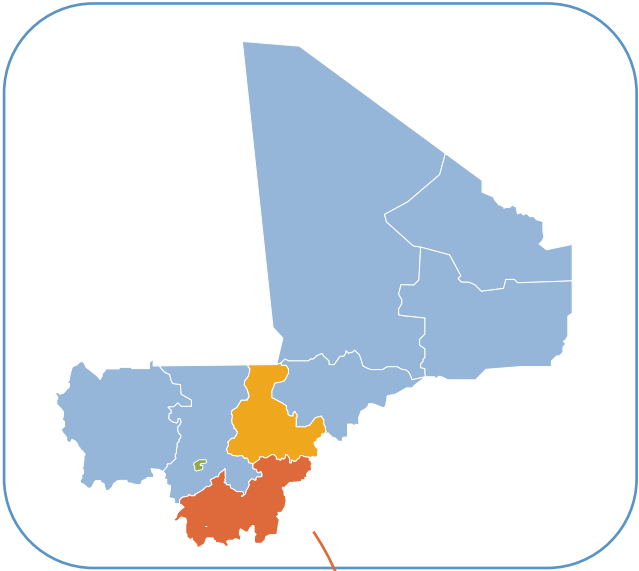
Le programme Formation et insertion professionnelle, doté de 18,4 millions EUR, ainsi que **le programme Développement rural et sécurité alimentaire**, doté de 42,6 millions EUR, partagent un objectif spécifique : offrir davantage d'opportunités économiques aux jeunes dans les métiers liés aux filières agricoles. Ils interviennent dans les régions de Ségou, Sikasso et le district de Bamako et couvrent la période 2016-2025. Le programme Formation et insertion professionnelle met l'accent sur la formation initiale et continue, l'accompagnement entrepreneurial et l'accès à des dispositifs de financement attractifs (prêts adossés à des subventions, prêts à taux réduits, crédits bonifiés, etc.) pour 2 200 jeunes bénéficiaires directs. Le programme Développement rural et sécurité alimentaire, quant à lui, consolide la diversification des revenus agricoles et la sécurité alimentaire en ciblant notamment les filières fonio, sésame, viande, maraîchage et transformation. Ensemble, ils accompagnent 3 800 exploitations familiales et 500 entreprises au bénéfice de 6 000 jeunes, tout en renforçant les partenariats public-privé.

Ces trois initiatives contribuent à une économie inclusive, durable et résiliente, en plaçant les jeunes hommes et femmes au cœur du développement.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Légende

- Cercles de la région de Ségou
- Cercles de la région de Sikasso
- Communes périphériques du district de Bamako
- District de Bamako



INTRODUCTION - NATURE ET OBJECTIFS DU DOCUMENT

Les programmes mis en œuvre par LuxDev au Mali visent à soutenir le développement rural, l'insertion professionnelle des jeunes et la promotion des filières agricoles et agropastorales. Chacun d'eux disposait initialement de son propre dispositif de financement, avec des instruments, des prestataires et des codes distincts, ce qui a entraîné des incohérences et des limites en matière d'efficacité et de durabilité. Pour répondre à ces défis, LuxDev a chargé ADA d'harmoniser les dispositifs financiers et de renforcer les capacités des IMF partenaires. La mission d'assistance technique a été conduite dans le cadre de deux conventions : la première entre août 2021 et décembre 2022 et la seconde entre janvier 2023 et décembre 2024, prolongée ensuite jusqu'en mars 2025 pour garantir la continuité des ajustements et de l'accompagnement. Elle concernait les régions de Ségou, Sikasso et, à partir de 2024, le district de Bamako.

La démarche a été établie sur base d'un diagnostic des dispositifs existants révélant des performances contrastées :

- dans le cadre du programme Développement rural et sécurité alimentaire, les crédits adossés à une garantie solidaire et à un accompagnement intensif favorisaient le remboursement, mais la pérennité restait incertaine après le retrait du programme ;
- au niveau du programme Formation et insertion professionnelle, les microcrédits étaient accordés avec une faible garantie, ce qui assurait un remboursement élevé, mais limitait la croissance des projets en raison de plafonds bas ;
- à l'inverse, le PAFA II combinait subvention et crédit bancaire avec une garantie à 100 %, ce qui entraînait un taux d'impayés élevé et des dérives liées à des subventions excessives et à l'absence de suivi rigoureux. De nombreux prêts étaient inadaptés aux institutions bancaires, car inférieurs à 2 millions FCFA, et certains bénéficiaires n'ont pas mis en œuvre les investissements prévus.

Partant de ces constats, l'accompagnement d'ADA visait à ajuster les paramètres financiers, réduire les subventions, responsabiliser les prêteurs et renforcer le rôle des IMF pour une proximité accrue. Il s'agissait également d'améliorer le *reporting* et les contrôles afin de sécuriser et pérenniser le financement des filières.

Cette note de capitalisation présente le contexte et la démarche de cette expérience. Son objectif est de documenter les acquis et les leçons apprises pour orienter les futures interventions de LuxDev et de proposer un cadre de référence pour la mise en place de dispositifs financiers harmonisés dans d'autres contextes.

APERÇU GÉNÉRAL DU PROGRAMME

DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIENCE

LuxDev a demandé à ADA de contribuer à l'amélioration de l'offre de financement des initiatives privées soutenues par les trois programmes. Cette contribution a participé à la définition et à la mise en place d'un modèle de financement des filières agricoles et de l'insertion durable des jeunes qui soit cohérent entre les différents programmes. L'offre de services financiers devait également tenir compte de la complémentarité avec les facilités de soutien (subvention à l'investissement, garantie, accompagnement et conseil aux porteurs de projets) gérées par les partenaires institutionnels des trois programmes.

La mission d'ADA s'est déroulée en trois étapes clés.

La première, celle du diagnostic, consistait à identifier les insuffisances des dispositifs existants (montants de crédit limités, garanties inadaptées, dépendance aux subventions, faible diversification des produits financiers).

La deuxième étape concernait la formulation de recommandations préliminaires pour faciliter la transition vers un système harmonisé, à savoir :

Dans le cadre du programme **Formation et insertion professionnelle**

- augmenter progressivement les montants de crédit proposés, en phase avec l'évolution des PME soutenues, afin de permettre leur croissance sans créer de barrières financières ;
- mettre en place de nouvelles garanties exigées par les IMF (la garantie commune, appelée à devenir le socle des trois programmes, pouvant assurer la couverture des prêts) ;
- promouvoir l'épargne préalable comme condition d'apport personnel pour responsabiliser et impliquer durablement les jeunes ;
- amener les IMF partenaires à rendre compte de leur gestion de manière systématique et en respectant les délais pour une supervision accrue et une meilleure traçabilité des actions de prêt et d'insertion.

Dans le cadre du programme **Développement rural et sécurité alimentaire**

- réduire progressivement l'accompagnement fourni par les structures d'appui pour permettre aux organisations paysannes de gagner en autonomie et de s'approprier les apprentissages ;
- diversifier les modalités de sûreté exigibles pour couvrir les crédits, en recourant notamment au gage des équipements financés ou au crédit-bail ;
- envisager le nantissement de production, la détention de stock ou l'intégration de fournisseurs agréés comme nouveaux schémas de garantie ;
- favoriser des solutions de financement impliquant plusieurs acteurs de la chaîne de valeur agricole, dans une dynamique de contractualisation partagée.

Dans le cadre du **PAFA II**

- limiter la part de subvention publique à maximum 50 %, et cela uniquement après obtention d'un crédit pour éviter les effets d'aubaine et renforcer l'implication des promoteurs ;
- assurer une gestion professionnelle des garanties, constituées par des dépôts à la Banque nationale de développement agricole (BNDA), et la faire contrôler par un comité ad hoc incluant LuxDev Mali ;
- exiger de la BNDA un reporting consolidé sur les garanties et sur la couverture des crédits impayés ;
- réduire la couverture maximale des garanties de 100 % à 70 % des impayés, forçant ainsi la BNDA à analyser plus rigoureusement les dossiers, en attendant une garantie professionnelle commune ;
- impliquer une IMF pour les petits financements (inférieurs à 2 millions FCFA) car la BNDA est moins encline à s'engager sans garantie complète.

La troisième étape est celle de la transition vers un dispositif harmonisé. Elle s'est déroulée en deux phases.

Phase 1 - Transition vers un dispositif harmonisé

Il s'agissait d'harmoniser le profil des partenaires financiers et les modalités d'intervention. En effet, pour mieux répondre à la diversité des profils et des besoins, il est préconisé de :

- diversifier les partenariats (banques, IMF et acteurs de la mésofinance) en fonction des cibles (jeunes, exploitations agricoles familiales, coopératives, PME), avec une spécialisation des financements selon les montants et la durée ;

Types d'institutions financières	Cibles	Montants et durées
IMF	Jeunes, exploitations agricoles familiales	Prêts < 1 – 1,5 million FCFA, court terme
Institutions de mésofinance	OP, coopératives, MPME	Prêts entre 1 et 10 millions FCFA, court et moyen termes
Banques et institutions de mésofinance	Coopératives, PME	Prêts > 5 – 10 millions FCFA, moyen terme

- harmoniser les conditions de crédit pour garantir l'équité entre porteurs de projets, quel que soit l'intermédiaire ;
- confier la gestion des lignes de refinancement, dont le volume atteint plus de 1 milliard FCFA, à un établissement financier unique, de préférence un fonds de refinancement ou une banque spécialisée, pour garantir rigueur, expertise et suivi ;
- appuyer les IMF pour adapter et créer des produits de crédit en phase avec les besoins des filières soutenues (incluant crédit-bail, warrantage et indexation via des insurtech).

Phase 2 - Un dispositif harmonisé

La recommandation phare consistait à structurer un fonds de garantie commun, géré de manière indépendante (comité multipartite ou gestion confiée au Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP) du Mali) et capable de couvrir équitablement les risques de prêt selon la nature des activités financées, ainsi qu'un mécanisme de subvention des projets harmonisé pour éviter les disparités et les concurrences.

La garantie unique et commune de crédit repose sur :

- la limitation du pourcentage maximal d'indemnisation (de 100 % à 80 % voire moins) afin de responsabiliser les institutions prêteuses ;
- la mise en place d'un comité de gestion ad hoc.

L'harmonisation des mécanismes de subvention des projets passe par :

- la mise en place d'un code unique de financement (clarifiant la clé entre apport personnel, crédit et subvention) adapté à chaque type de projet ;
- la limitation de toutes les subventions à maximum 50 % du montant global du projet et le conditionnement de leur octroi à la validation du crédit bancaire ;
- la délégation de la gestion des lignes de subvention aux IMF/banques attribuant les crédits, permettant ainsi le versement simultané du prêt et de la subvention, avec un suivi renforcé et des contrôles réguliers.

L'ensemble de ces recommandations vise à :

- maximiser l'impact des financements sur la création de valeur et d'emplois dans les zones rurales ;
- assurer la soutenabilité et la professionnalisation de l'intervention financière ;
- renforcer la transparence, l'équité et la responsabilisation de tous les acteurs (bénéficiaires, IMF, banques, structures d'appui) ;
- favoriser l'innovation financière et la gestion efficace des risques en réduisant la dépendance à la subvention publique.

Ce cadre propose donc une stratégie de transition vers une finance inclusive, plus intégrée et pilotée par des standards professionnels, au bénéfice durable des jeunes, petits exploitants et filières rurales appuyés au Mali.

LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LEURS RÔLES RESPECTIFS

Les groupes d'acteurs ayant un intérêt direct ou indirect dans l'expérience des dispositifs financiers des programmes de LuxDev au Mali – et qui l'ont influencée – étaient multiples et intervenaient à différents niveaux dans les trois programmes.

Acteurs institutionnels publics

- ministères techniques (Développement rural, Agriculture, Emploi et Formation professionnelle) : supervision, orientation stratégique, lien avec les politiques publiques ;
- conseils régionaux (Ségou, Sikasso), mairie du district de Bamako : pilotage local, mobilisation communautaire ;
- directions déconcentrées et chambres consulaires (artisanat, agriculture) : appui au ciblage et à la sélection des bénéficiaires.

Institutions financières

- BNDA : octroi de crédits, gestion des garanties et des lignes de financement ;
- IMF (y compris les institutions de mésofinance) : financement des bénéficiaires, gestion opérationnelle des produits de crédit ;
- fonds de garantie spécialisés, à l'image du FGSP : gestion des garanties et des lignes de refinancement.

Structures d'accompagnement

- ONG partenaires (AMASSA-Afrique Verte, Agri Vision Sahel, etc.) : accompagnement technique, formation, structuration des organisations, intermédiation entre acteurs ;
- entreprises locales et fournisseurs : partenaires dans les chaînes de valeur.

Partenaires techniques et financiers

- LuxDev : maîtrise d'ouvrage déléguée, suivi et évaluation ;
- Grand-Duché de Luxembourg : bailleur principal ;
- ADA : expertise technique pour le pilotage des dispositifs de financement ;
- Union européenne : cofinancement dans certains projets.

Bénéficiaires directs et parties prenantes sectorielles

- jeunes, femmes, organisations de producteurs, coopératives agricoles, petites entreprises, porteurs de projets agropastoraux : bénéficiaires des différents dispositifs de financement et de subvention.

RÉSULTATS ET ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Un nouveau dispositif de financement harmonisé a été mis en place, basé sur un code unique validé par les conseils régionaux de Ségou et de Sikasso, alignant subvention et crédit et adaptant les montants selon les besoins des bénéficiaires (jeunes/femmes, MPME/coopératives) et les types de projets. La réduction des taux de subvention de 70 % à 40 % favorise une meilleure responsabilisation des emprunteurs.

La gestion des garanties et des lignes de financement des institutions financières a été centralisée et confiée au FGSP, institution agréée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et reconnue pour sa rigueur. Cette centralisation assure la pérennité et la professionnalisation des mécanismes financiers ainsi qu'une meilleure supervision des fonds et des crédits.

Deux nouvelles IMF (CAECE Jigiseme et CVECA) ont été intégrées au programme Développement rural et sécurité alimentaire grâce au partenariat avec le FGSP, élargissant ainsi la couverture du financement pour les campagnes agricoles et les MPME dans les zones d'intervention des programmes.

Les capacités des IMF et des partenaires ont été renforcées grâce à sept ateliers dédiés à la diversification et l'adaptation des produits financiers, la maîtrise des risques et la conception de produits répondant aux besoins des filières rurales éligibles. Des outils méthodologiques, fiches techniques et canevas de plans d'affaires ont été mis à disposition pour structurer l'offre financière.

Sur le plan quantitatif, plus de 2 700 jeunes ont été accompagnés et plus de 2 100 plans d'affaires ont été élaborés. Quelque 2,6 milliards FCFA ont été mobilisés pour financer des projets productifs dans les filières agricoles et 27 projets innovants ont été financés, dépassant les objectifs initiaux.

Ces efforts ont conduit à une meilleure collaboration entre acteurs publics, privés et de la coopération, et ont permis une gestion autonome des dispositifs financiers au moment du retrait des programmes, garantissant la continuité des financements et du suivi dans les différentes régions d'intervention.

Ces acquis traduisent une transformation significative des mécanismes de financement, une plus grande autonomie et professionnalisation des acteurs locaux, ainsi qu'une extension géographique et sectorielle des interventions luxembourgeoises au Mali, en faveur du développement rural, de la sécurité alimentaire et de l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Le dispositif de financement harmonisé conçu pour les programmes de LuxDev repose sur plusieurs éléments clés :

- l'accord entre ADA et LuxDev Mali prévoyait une assistance technique articulée sur deux niveaux : une assistance permanente aux opérations locales et un backstopping assuré à distance par ADA, ainsi qu'une assistance perlée sur place. L'exécution opérationnelle locale a été assurée par un assistant technique recruté par LuxDev avec l'aide d'ADA, qui a assuré sa supervision pendant la durée de la mission. Cependant, certaines difficultés sont apparues, notamment pour concilier les orientations techniques d'ADA avec les directives issues de l'exécution des programmes ;
- les institutions financières constituent la colonne vertébrale du dispositif. Le choix de ces institutions doit être rigoureux, basé sur la catégorie adaptée à la taille des financements et sur une évaluation de leurs performances, de leur capacité à adapter les produits financiers, de leur expérience avec les programmes de développement et de leurs capacités de gestion des bénéficiaires ciblés. Trois types d'établissements devraient être privilégiés : les banques (pour les investissements importants de longue durée), les institutions de mésofinance (pour les investissements intermédiaires) et les IMF (pour les petits projets et fonds de roulement). L'appui aux IMF sélectionnées en matière d'adaptation de leurs produits et de maîtrise des risques demeure néanmoins essentiel pour sécuriser les financements ;
- concernant les lignes de refinancement, généralement constituées sous forme de dépôts pour les IMF, il est recommandé de décider dès le départ de leur destination finale et de la propriété des ressources une fois le programme terminé ;
- la constitution d'une garantie pour diminuer le risque d'impayés est jugée moins efficace que le soutien aux entrepreneurs par des structures d'accompagnement. En effet, cet appui a un effet direct sur le bon remboursement des crédits, même si cela n'assure pas la réussite économique des projets. Une garantie, en revanche, ne réduit pas véritablement les défauts de remboursement, mais déplace le coût des pertes vers le budget du programme. Il convient donc d'éviter les garanties « artisanales » (par exemple les dépôts-garanties au sein de la même institution financière) qui sont sujettes à des abus. Il est préférable de recourir à une garantie institutionnelle existante, gérée par un tiers (étatique ou une banque de développement), et dont le montant d'indemnisation ne dépasse pas 50 % afin d'encourager la responsabilité des prêteurs. Par ailleurs, la garantie doit rester « silencieuse » pour l'emprunteur ;
- la subvention améliore indéniablement l'accès au financement en diminuant la charge financière des emprunteurs, mais son rôle reste secondaire si les investissements sont adéquatement calibrés par une bonne évaluation des projets. Si la subvention est utilisée, elle doit être partielle (40-50 %) pour éviter les abus, toujours adossée à un crédit pour responsabiliser le porteur de projet et, idéalement, destinée à financer des services immatériels (formations, logiciels, cotisations) plutôt que des équipements (à moins qu'un suivi post-financement soit assuré).

PRINCIPAUX DÉFIS

Les principaux défis rencontrés varient d'une initiative à l'autre.

Le principal défi rencontré dans le cadre du programme Formation et insertion professionnelle résidait dans la difficulté pour les jeunes entrepreneurs d'accéder à des financements réellement adaptés à leurs besoins. Malgré un taux de remboursement élevé (95 %) et une politique de crédit rigoureuse appliquée par les IMF – caractérisée par l'absence quasi totale de garanties et des plafonds de prêt volontairement bas – peu de jeunes ont pu mobiliser des montants suffisants pour développer leurs activités. Pour concilier la nécessaire rigueur du dispositif et le soutien à la croissance entrepreneuriale, il est indispensable d'ajuster les conditions de crédit tout en maintenant un suivi strict et structuré.

Dans le cadre du programme Développement rural et sécurité alimentaire, le crédit de commercialisation innovant accordé aux OP a rencontré un succès conditionné par un accompagnement très rapproché de la part d'AMASSA. L'appui étant circonscrit au cadre du programme, cette dépendance à l'accompagnement met en question l'autonomie future des OP, posant un défi pour la pérennité du dispositif. Des solutions doivent donc être envisagées pour pérenniser l'accompagnement des OP après le retrait du programme, par exemple via le transfert de propriété des ressources financières ou la mise en place de garanties externes.

Le programme PAFA II a rencontré les difficultés les plus importantes : un taux très élevé d'impayés (35 % au moment du diagnostic) dû à une garantie bancaire couvrant 100 % des défauts de paiement, des analyses de demandes insuffisantes, ainsi qu'un manque total de suivi post-financement et de recouvrement des créances. La majorité des crédits étaient inférieurs à 2 millions FCFA, un segment peu rentable pour une banque commerciale et plus adapté à une IMF, plus proche des bénéficiaires. De plus, la subvention (parfois jusqu'à 80 %) a souvent été accordée sans crédit associé, ce qui a encouragé des projets peu solides voire opportunistes. Plusieurs bénéficiaires crédités ont stoppé leur activité ou ne produisent pas les objets financés. L'absence d'un reporting rigoureux sur les crédits et garanties a également nuit aux activités. Pour pallier ces défis, il convient de réduire la couverture de garantie à 70 % pour responsabiliser les banques, d'améliorer les analyses de demandes, d'instaurer un suivi et recouvrement robustes, d'encourager le financement des petits prêts par des IMF adaptées et de contrôler le respect du lien subvention-crédit.

LEÇONS APPRIS

La durabilité des dispositifs dépend de l'ancrage institutionnel et du rôle des institutions financières. L'expérience montre que les dispositifs de financement ne peuvent être durables s'ils dépendent principalement d'un programme ou d'un acteur externe. Lorsque les IMF, institutions de mésofinance et institutions spécialisées jouent pleinement leur rôle (analyse, octroi, suivi, gestion du risque), les mécanismes ont davantage de chances de perdurer après la fin des projets. À l'inverse, lorsque les programmes prennent en charge des fonctions propres aux institutions financières (gestion de la garantie, définition des conditions de prêt, sélection des bénéficiaires), le système devient fragile. Un ancrage institutionnel solide est donc un facteur déterminant.

Les subventions doivent être utilisées avec parcimonie et stratégie. Bien qu'elles jouent un rôle utile, elles génèrent des effets d'aubaine, perturbent les comportements de remboursement et déstabilisent les pratiques financières dès lors qu'elles sont trop importantes ou mal articulées avec le crédit. L'accompagnement d'ADA a confirmé l'importance de réduire les subventions, de les cibler et de les relier systématiquement à un financement responsable. La cohérence entre subvention, crédit et performance reste un principe essentiel pour préserver l'équilibre économique des dispositifs.

La gestion professionnelle de la garantie est indispensable pour limiter les dérives. Les pratiques initiales ont montré que des garanties trop élevées ou gérées directement par les programmes pouvaient déresponsabiliser les prêteurs. La création d'un gestionnaire tiers, spécialisé et neutre – le FGSP – a contribué non seulement à une gestion plus rigoureuse, mais aussi à une harmonisation des pratiques. L'expérience souligne donc que la garantie doit être limitée, encadrée et confiée à une structure compétente afin d'assurer un partage équilibré des risques.

L'accompagnement non financier est un facteur clé de réussite. La formation des entrepreneurs, l'appui à la rédaction de plans d'affaires, le coaching technico-économique et l'accompagnement de proximité améliorent fortement les performances de remboursement des crédits octroyés. Les financements ruraux, agricoles ou destinés aux jeunes nécessitent plus que de simples prêts ; ils requièrent un soutien méthodologique et technique. Cette expérience confirme que la finance inclusive ne peut être efficace sans une composante d'accompagnement solide.

L'harmonisation des outils et la coordination entre acteurs facilitent l'efficacité opérationnelle. La diversité initiale des mécanismes (subventions, refinancement, bonification, garanties) créait une complexité inutile. L'unification du code de financement, des processus et des outils – notamment les fiches technico-économiques, canevas de plans d'affaires et produits standardisés – a permis une approche plus cohérente et plus lisible. Par ailleurs, la coordination entre programmes, partenaires techniques et institutions financières constitue une condition essentielle pour éviter les retards, les contradictions et les lourdeurs administratives.

CONCLUSION

L'appui technique fourni par ADA aux programmes de LuxDev au Mali a permis d'adapter les dispositifs de financement destinés aux jeunes, aux organisations paysannes, aux MPME et aux acteurs des filières rurales. Face à une grande diversité d'outils (subventions, crédits, garanties, lignes de refinancement), ADA a contribué à clarifier les pratiques, harmoniser les approches et renforcer la cohérence globale des mécanismes financiers. Cette intervention a permis d'identifier les limites des mécanismes existants et de proposer une architecture plus robuste, mieux alignée sur les standards de la finance inclusive.

La mise en place du FGSP comme gestionnaire tiers des garanties, des lignes de refinancement et des crédits bonifiés représente un progrès déterminant. Elle renforce la transparence, la neutralité et la rigueur dans la gestion financière. L'appui apporté aux IMF partenaires a aussi favorisé l'amélioration de l'analyse des risques, la conception de produits adaptés aux filières agricoles et le développement d'outils pratiques tels que des fiches technico-économiques et des canevas de plans d'affaires.

L'intervention d'ADA a également souligné la nécessité de limiter les subventions pour éviter les effets d'aubaine, l'importance d'un partage équilibré des risques, le rôle déterminant de l'accompagnement non financier et le besoin de clarifier la coordination institutionnelle dès le départ.

Cette assistance a permis de construire les fondations d'un dispositif financier harmonisé, durable, orienté vers la performance et capable de soutenir efficacement l'entrepreneuriat rural et urbain. Pour LuxDev, ces acquis constituent une base solide pour la poursuite et l'élargissement de futures interventions de même nature.



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

WERRAO
AGRI
VISION
SAHEL

PEAJ
PROJEET AGRIKOLA
JEUNES AGRICULTEURS
D'AFRIQUE DE L'EST

TITRE DU PROJET LIEUX DU PROJET ORGANISATION PORTEUSE DU PROJET
PEAJ3 Kayes + Koulikoro AgriVision Sahel PRÉVISIONNELLE
Ségou + Bamako Février 2024

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE PRINCIPAL PROJET
ODD8 croissance économique et innovation

10ème Edition

Salon du Financement de l'Agriculture

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

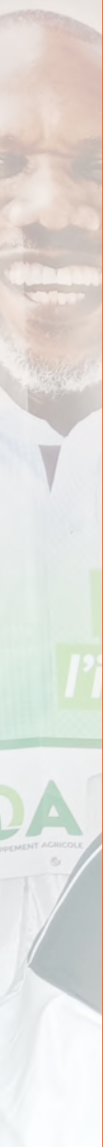
10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition

10ème Edition



Une banque engagée p
l'incubation sociale et fin

ADA
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

TOURNEE INTERNATIONALE DE LA FI

